République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
la création d'une commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

En complément aux différentes informations transmises ces derniers mois, le Conseil communal propose à votre Autorité la création d'une commission ad hoc consultative chargée de se pencher sur les questions de rapprochements ou de fusions de communes qui prennent depuis quelque temps une ampleur de plus en plus importante.

Les différents projets vont entrer dans un processus décisif. Les discussions relatives à des rapprochements, le cas échéant sous la forme d'une fusion de communes, vont s'intensifier dès le début de l'année 2012. Ces dossiers vont nécessiter un dialogue régulier et approfondi entre l'Exécutif et le Législatif, raison pour laquelle la création d'une commission ad hoc consultative nous semble parfaitement indiquée.

2 Développement

Plusieurs projets de fusion sont en effet conduits actuellement sur le territoire cantonal : Val-de-Ruz et Millevignes.

De notre côté-ci de la Ville, ça bouge aussi !

Premièrement, une réflexion est menée par les huit communes de l'Est du district pour évaluer l'opportunité de rapprochement, pouvant aller jusqu'à la fusion, entre Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise. On connaît cette démarche sous le nom de *Grand-Entre-deux-Lacs*.

Deuxièmement, une autre perspective consisterait à intensifier les collaborations au sein de la Paroisse politique, toujours dans une perspective de fusion, comprenant les communes d'Enges, Hauterive, La Tène, et Saint-Blaise. On parle ici du projet de la *Paroisse*.

Troisièmement, les communes de Corcelles-Cormondrèche, Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin ont entrepris ensemble une réflexion concernant un rapprochement entre elles, pouvant aller jusqu'à la fusion. Ce projet s'appelle *Nouveau Neuchâtel*.

3 Objectifs

Pour le moment, l'objectif du Conseil communal est d'être présent aux différentes tables de négociations pour rester proactif ; il s'agit de ne pas « louper le train » et surtout de prendre « le bon », tout en jouant le rôle de « locomotive » que l'on nous connaît, fort de notre expérience en matière de fusion d'une part et de notre rayonnement naturel d'autre part.

Bien évidemment, à un moment donné, il faudra faire un choix que le Conseil communal souhaite soumettre à votre Autorité en temps voulu. Il s'agit en effet, d'ici-là, de procéder à une évaluation des avantages et inconvénients des trois projets et de définir lequel d'entre eux correspond le mieux à notre commune et respectivement à ses citoyennes et citoyens ; lequel de ces trois projets apportera un « plus » significatif aux habitants de La Tène.

Une commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes s'avère à ce stade nécessaire pour répondre avec le plus d'objectivité possible aux questions qui à terme doivent orienter le choix de la commune de La Tène, en appréciant des éléments comme par exemple :

- faire partie d'un espace urbain, suburbain ou rural
- voir l'avenir à 10'000, 20'000 ou 50'000 habitants
- partager les mêmes visions que nos partenaires de la Paroisse
- exercer un pôle d'importance dans la région
- participer au rayonnement du Littoral neuchâtelois sur la scène romande et/ou du Mitteland en créant une ville forte
- redistribuer les cartes de la péréquation financière cantonale
- etc.

4 Conclusion

En conclusion, le Conseil communal vous invite à accepter la création d'une commission ad hoc consultative dédiée aux projets de rapprochements ou de fusions de communes, sous la présidence de l'Exécutif, conformément à l'art. 149, al. 2, du règlement général de commune. Le Conseil communal participera aux séances de cette commission.

Nous vous proposons la répartition suivante : 2 conseillers généraux par partis et groupement d'électeurs (2 PLRT, 2 PSLT, 2 ELT), et invitons donc chaque groupe à proposer, ce soir, les membres qui siégeront dans cette commission. Le Conseil communal la nommera ainsi dans la foulée, lui permettant d'être immédiatement opérationnelle.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 10 octobre 2011 LE CONSEIL COMMUNAL